

ÉCHOS DU TERRAIN : LES LUTTES SOCIALES DES PEUPLES, ANTIDOTE À LA « CRISE DES DROITS HUMAINS »

*Felipe Bley Folly,
Andrea Nuila,
Emily Mattheisen et
Daniel Fyfe*

Felipe Bley Folly, Andrea Nuila, Emily Mattheisen et Daniel Fyfe travaillent comme spécialistes des droits humains chez **FIAN International**. FIAN est une organisation internationale de défense des droits humains qui plaide en faveur de la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates depuis trente ans. Elle se compose de sections nationales et de membres individuels dans plus de cinquante pays.

« Remettre en cause l'imposition d'un modèle économique basé sur la marchandisation des éléments les plus fondamentaux de notre existence, c'est s'attaquer aux fondements mêmes de cette crise des droits humains. Sinon, les aliments, et par conséquent tous les moyens nécessaires à leur production que sont le travail, la main-d'œuvre féminine, la terre, l'eau, les semences, les forêts et les autres ressources naturelles, demeurent des produits de luxe, et le droit à l'alimentation un discours à caractère philanthropique ».

La récente crise financière de 2007-2008 a secoué le monde entier et engendré des répercussions catastrophiques sur la vie des peuples, partout dans le monde. Les mesures d'austérité, déjà connues et appliquées dans beaucoup d'endroits du monde, sont de plus en plus cautionnées par les discours officiels des États et des agences internationales de financement. Généralement, ces mesures nient les droits sociaux et aggravent la situation des plus pauvres. Les réponses technocratiques fréquemment mises en pratique favorisent les instigateurs de la crise : les banques, les institutions financières internationales, les élites mondiales et les grandes entreprises. Ce système a encouragé la criminalisation continue des luttes des peuples, la montée du fascisme et le renforcement de régimes autoritaires et non-démocratiques dans le monde entier¹.

Remerciements

Merci à Lucas Prates (FIAN Brésil), Sofia Monsalve Suárez, Alejandra M. del Rey (FIAN International), Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) et Bernhard Walter (Pain pour le Monde – Service protestant de développement) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Les Indignés descendant dans la rue pour manifester contre l'austérité (Barcelone, Espagne, 2011). Image de Ramon Fornell.

- 1 Pour en savoir plus sur la façon dont ces menaces continuent de se multiplier dans le monde entier, voir : Transnational Institute (TNI), *On "shrinking space": a framing paper*, Amsterdam : TNI, 2017. www.tni.org/en/publication/on-shrinking-space (en anglais)
- 2 Brecht, Bertolt, et Weill, Kurt, *L'Opéra de quat'sous* (adaptation française de N. Steinhof et A. Mauprey), Paris : Max Eschig, 1951.
- 3 Pour une analyse du droit à l'alimentation dans les situations d'urgence, voir l'article « Situations d'urgence : le droit à l'alimentation et à la nutrition sur la bonne voie ? » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

NOMMER LA CRISE

Le terme de « crise » est utilisé à l'envi par les gouvernements, les mouvements sociaux, les universitaires et d'autres pour décrire l'état des affaires politiques et économiques, nationales et internationales. La plupart du temps, ce discours souligne l'aggravation de la dénommée « crise des droits humains ». Cela dit, si, en plus de considérer le terme de crise comme une manière d'exprimer un problème grave, il est également utilisé pour désigner un tournant pressenti impliquant la recherche de nouvelles solutions, une question fondamentale se doit d'être posée : de quoi est faite cette crise et comment pouvons-nous en sortir ?

Posée comme une critique du « deux poids, deux mesures » pratiqué par les élites, les acteurs influents aux niveaux politique et économique cherchent souvent à justifier l'exploitation. Comme le déclarait le dramaturge allemand Bertolt Brecht : « D'abord la bouffe, ensuite la morale »². Les séquelles de la crise financière mondiale mentionnée précédemment illustrent le résultat de systèmes alimentaires injustes et marginalisés qui, depuis des décennies, se sont construits sur la base du profit, au détriment de l'humain. À l'image de la crise économique et sociopolitique en cours, ces systèmes élitistes sont inhérents à une économie capitaliste et en prise directe avec la façon dont les aliments mondiaux sont produits, commercialisés et [exclusivement] distribués. À ce scénario s'ajoute une crise politique et humanitaire³, déclenchée par des politiques internationales de droite et des modes de production néolibéraux.

- 4 Voir, par exemple, la campagne d'Oxfam *Behind the Brands (Derrière les marques)* qui suit l'impact des grandes entreprises de l'industrie alimentaire et des boissons sur nos systèmes alimentaires. www.oxfam.org/en/tags/behind-brands (en anglais) ; et Schieck Valente, Flavio L., « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 15-20. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/55 ; Leys, Colin, et Harriss-White, Barbara, "Commodification: the essence of our time", *Open Democracy UK*, 2 avril 2012. www.opendemocracy.net/ourkingdom/colin-leys-barbara-harriss-white/commodification-essence-of-our-time (en anglais)
- 5 Pour en savoir plus sur la concentration du pouvoir et la monopolisation des technologies dans le domaine de l'agriculture, voir l'article « Les trois méga-fusions de l'agro-industrie : l'arrêt de mort de la souveraineté des agricultrices et des agriculteurs ? » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 6 Pour en savoir plus sur la destruction du climat, voir l'article « Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 7 Pour en savoir plus sur la crise humanitaire au Yémen, voir l'encadré 9.2 « La violation collective du droit à l'alimentation au Yémen » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 8 Zumach, Andreas, "UNO warnt vor Hungertod von 20 Millionen Menschen", *Infospirber*, 13 mars 2017. www.infospirber.ch/Artikel/Politik/UNO-warnt-vor-Hungertod-von-20-Millionen-Menschen (en allemand)
- 9 Voir l'analyse critique sur le changement climatique de la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau, TNI et Hands on the Land, *Refroidir la planète : les communautés en première ligne mènent la lutte – Témoignages de la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau*, Amsterdam : TNI, 2016. handsontheland.net/wp-content/uploads/2016/11/Cooling_the_Planet-FR.pdf
- 10 Pour en savoir plus, voir : Adams, Barbara, et Martens, Jens, *Fit for whose purpose? Private funding and corporate influence in the United Nations*, Bonn et New York : Global Policy Forum, 2015. www.globalpolicy.org/images/pdfs/images/pdfs/Fit_for_whose_purpose_online.pdf (en anglais). Un « partenariat » entre le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et le géant informatique Microsoft a été annoncé en mai 2017. Pour plus d'informations, voir : "Technology for human rights: UN Human Rights Office announces landmark partnership with Microsoft", OHCHR, 16 mai 2017. www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21620&LangID=E (en anglais)
- 11 Une grande partie des fonds de pension des pays « développés » servent notamment à financer des projets synonymes d'accaparements de terres, qui ont de graves conséquences sur les communautés locales voire sur des pays entiers déjà touchés par des systèmes sociaux structurellement injustes.

À partir de là, plusieurs constats préliminaires peuvent être formulés, permettant de souligner *l'état actuel des droits humains* décrit ici :

- Les personnes ont été systématiquement privées de leurs droits humains. La marchandisation croissante de la nature, de la vie et de nos systèmes alimentaires⁴ a pour conséquence la violation systématique des droits humains et le creusement des inégalités, privant les individus de la jouissance effective de leurs droits. La production alimentaire est de plus en plus concentrée entre les mains d'entreprises transnationales présentes dans l'agroindustrie ou l'alimentaire⁵. Par conséquent, celles-ci jouissent d'un pouvoir économique et politique sans précédent, qui leur permet d'intervenir directement dans l'élaboration de politiques alimentaires à l'échelle nationale et internationale, au détriment des besoins et des droits des peuples.
- La marchandisation de la production alimentaire et l'agriculture axée sur le profit contribuent à la « moralisation » des droits humains. Les slogans à caractère « moral » (prétendant par exemple « produire plus », « éradiquer la faim » et « apporter le développement aux régions pauvres ») qui servent à justifier la concentration des marchés ont aggravé la faim, la pauvreté et l'exclusion sociale dans le monde entier. Cette logique affaiblit non seulement le rôle des États et des institutions publiques en tant qu'espaces démocratiques au sein desquels les personnes revendiquent leurs droits, mais défend également un système qui détruit les moyens d'existence locaux. Elle entrave l'accès des peuples aux ressources naturelles indispensables à la production alimentaire, et leur contrôle sur ces dernières, tout en contribuant à l'érosion de la biodiversité.
- La destruction du climat se poursuit à un rythme effréné⁶. Alors que de graves crises alimentaires continuent de se produire, comme au Yémen⁷, au Soudan du Sud ou en Éthiopie⁸, les États n'ont pris à ce jour aucune mesure juridique ou solution concertée pour y remédier⁹.
- Les États ne s'engagent pas, ou seulement partiellement, à respecter leurs obligations internationales en matière de droits humains. Le financement d'un grand nombre d'institutions internationales humanitaires et de défense des droits humains qui, malgré beaucoup de déficiences, ont contribué à la mise en application des droits, est systématiquement réduit par les États et, souvent contrôlé par des entreprises transnationales et d'autres acteurs privés tels que des organisations philanthropiques¹⁰. Cette tendance reflète un schéma erroné consistant à financer les espaces publics par le biais de ressources qui protègent des intérêts privés, prenant ainsi en otage les droits des personnes.

En bref, tous ces éléments présentent l'architecture en vertu de laquelle les droits des peuples, et spécifiquement le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates, sont assujettis aux intérêts de puissantes industries évoluant dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en concordance avec les intérêts économiques de quelques États soi-disant développés et d'une poignée d'institutions financières et d'investissement¹¹.

La marchandisation des systèmes alimentaires a conduit à assimiler le droit à l'alimentation et à la nutrition à un discours « moral » servant à défendre des intérêts privés et des objectifs axés sur le profit. En attestent les politiques de responsabilité

- 12 La Cour européenne des droits de l'Homme interprète par exemple la *Convention européenne des droits de l'Homme* en étendant les droits humains aux entreprises. Pour en savoir plus, voir : Künnemann, Rolf, *Human Rights for People's Sovereignty: How to Govern over Transnational Corporations*, Heidelberg : FIAN International, 2016, pp. 10-11. www.fian.org/en/news/article/human_rights_for_peoples_sovereignty (en anglais) ; Rezaei, Sam, et van den Muijsenbergh, Winfried, "Corporations and the European Convention on Human Rights", *Global Business & Development Law Journal*, vol. 25, 2012, pp. 43-68. www.mcgeorge.edu/Documents/Conferences/GlobeJune2012/Corporationsandthe.pdf (en anglais)
- 13 Pour en savoir plus sur les modalités par lesquelles les droits humains ont été transformés en un discours « moral », voir : Künnemann, *op cit.*, note 12.
- 14 Pour en savoir plus sur la dynamique du schéma actuel de concentration politique et économique, voir : Gleckman, Harris, "When elephants fight, the grassroots get hurt", *Open Democracy*, 15 mars 2017. www.opendemocracy.net/harris-gleckman/when-elephants-fight-grassroots-get-hurt#edn2 (en anglais)
- 15 Pour en savoir plus, voir l'encadré 5.2 « Le moment est venu de changer la gouvernance foncière en Europe ! » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* ainsi que l'édition 2010 de *l'Observatoire « L'accaparement de terres et la nutrition : défis pour la gouvernance mondiale »*. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2010_french.pdf
- 16 Franco, Jennifer, *et al.*, *L'accaparement mondial des mers : un livre*, Amsterdam : TNI, 2014. www.worldfishers.org/wp-content/uploads/2014/08/The_Global_Ocean_Grab-FR.pdf; Nyéléni, "Oceans and Inland Fisheries", *Bulletin n°31*, à paraître en septembre 2017. nyeleni.org/spip.php?page=NWedition&id_rubrique=77; Barbesgaard, Mads, « Privatisation et emprise des entreprises sur les politiques de pêche internationales », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 34-38. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/117
- 17 "Investing in forests: Where money grows on trees", *The Economist*, 28 mai 2015. www.economist.com/news/britain/21652355-wealthy-investors-are-branching-out-evergreen-new-asset-class-where-money-grows-trees (en anglais) ; Torre, Luisa, et Macao, Patrik C., "Brazil's quilombos face eucalyptus giant in land war", *Al Jazeera*, 5 janvier 2017. www.aljazeera.com/indepth/features/2016/11/brazil-quilombos-face-eucalyptus-giant-land-ar-161125122742105.html (en anglais)
- 18 Pour en savoir plus, voir : Grain, *Accaparement mondial des terres agricoles en 2016 : ampleur et impact*, Barcelone : Grain, 2016. www.grain.org/fr/article/entries/5508-accaparement-mondial-des-terres-agricoles-en-2016-ampleur-et-impact ; Rundall, Patti, « Le "business" de la malnutrition ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agroalimentaire », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 25-30. www.righttofoodandnutrition.org/fr/le-business-de-la-malnutrition

sociale des entreprises, la prolifération des plates-formes « multi-parties prenantes » et les acteurs usant et abusant de manière artificielle des références à la « démocratie », qui placent êtres humains et grandes entreprises sur un pied d'égalité et laissent ainsi le champ libre à des approches centrées sur les intérêts du secteur privé, notamment les partenariats public-privé¹². En conséquence, les droits humains se trouvent coupés de la réalité des peuples, affaiblis à la fois politiquement et dans leur contenu en tant que conquête historique émanant des luttes des peuples. Convertis en une obligation morale de charité, ils dépendent alors du bon vouloir d'une minorité¹³.

Privés de leur contenu politique par le discours des entreprises transnationales de connivence avec les États ou brandis comme un instrument de dénonciation et de résistance, les droits humains sont clairement au cœur de cette « crise » à rallonge, familière aux soi-disant pays « développés ». Les paragraphes qui suivent montrent comment et pourquoi le droit à l'alimentation et à la nutrition s'est retrouvé au centre de cette bataille idéologique.

LE DROIT À L'ALIMENTATION AU CŒUR DE LA « CRISE » DES DROITS HUMAINS

La crise financière et alimentaire de 2007-2008 a révélé un schéma inédit de concentration du pouvoir à l'échelle mondiale¹⁴, reflété dans l'expansion effrénée de l'agroindustrie et des grandes entreprises de pêche et forestières avides de profit. Nombreux sont les exemples, à travers le monde, d'accaparement de terres¹⁵ et des océans¹⁶, et de production de bois¹⁷, se cachant derrière des projets internationaux « luttant contre la faim » grâce à la médicalisation de la nutrition¹⁸. Dans un même temps, l'agriculture est confrontée à une vague de marchandisation et de numérisation¹⁹ qui déferle sur le processus de production alimentaire, avec des conséquences désastreuses pour les communautés pratiquant la petite agriculture, la pêche artisanale et le pastoralisme, ainsi que les peuples autochtones, et menaçant jusqu'à leur survie²⁰.

Le modèle socio-économique prédominant est responsable de la détérioration des moyens d'existence de ces communautés, en particulier dans les zones rurales, où les populations dépendent de la production alimentaire locale et régionale. Ce modèle monolithique s'appuie sur un système de production mécanisé et à grande échelle, détruisant l'environnement et entraînant une dégradation des sols, un usage excessif de substances agrochimiques, une déforestation intensive et une pollution des ressources hydriques. En outre, les monocultures ont un impact considérable sur la biodiversité animale et végétale car elles réduisent et anéantissent les variétés de semences, d'œufs de poissons et de plantes forestières. Ce système bloque aussi l'accès des personnes pratiquant la petite agriculture, la pêche artisanale et le pastoralisme, et des peuples autochtones à ces ressources naturelles, au titre de brevets et de réglementations injustes²¹.

À cause de ce modèle économique en quête constante de bénéfices, les femmes demeurent l'un des groupes les plus marginalisés et les plus touchés, en raison du rôle particulier qui leur est assigné dans la société. Parmi elles, les femmes des zones rurales sont encore plus défavorisées. En plus d'effectuer les tâches ménagères habituelles, elles participent souvent de façon intensive aux activités non rémunérées et invisibles qui précèdent et suivent les récoltes. « La reproduction précède la reproduction sociale. Toucher aux femmes, c'est toucher au cœur même de la vie »²² est une phrase fréquemment reprise par la militante féministe Silvia

- 19 Pour en savoir plus sur la rapidité du processus de numérisation de l'agriculture, voir l'exemple de John Deere, multinationale de l'agroindustrie, www.deere.com/en/technology-products/precision-ag-technology (en anglais)
- 20 Pour en savoir plus sur les débats concernant les impacts négatifs de la numérisation de l'agriculture axée sur le profit, voir : Grefe, Christiane, "The Digitalization of Farming", 2030 – *Welt ohne Hunger*, 19 janvier 2017. www.weltohnehunger.org/articles/the-digitization-of-farming.html (en anglais)
- 21 Pour en savoir plus sur les impacts négatifs de ces systèmes sur l'accès des paysannes et paysans aux semences, notamment, voir : Peschard, Karine, « Droits des paysan-ne-s sur les semences : les conflits inhérents aux régimes juridiques internationaux », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 23-24. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/115
- 22 Linebaugh, Peter, *The Magna Carta Manifesto: Liberty and Commons for All*, Berkeley : University of California Press, 2008.
- 23 Pour en savoir plus sur la façon dont les mouvements sociaux dénoncent de telles démarches de marchandisation de notre alimentation, voir l'article « Les luttes et les défis inhérents à la construction de nouveaux systèmes agroalimentaires » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 24 Pour poursuivre ce débat, voir l'article « Dix ans après la crise alimentaire mondiale : relever le défi du droit à l'alimentation » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 25 Les mesures d'austérité, déjà appliquées de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, ont gagné du terrain plus récemment dans nombre de pays européens comme l'Espagne, la Grèce ou le Portugal, avec des conséquences immédiates sur le droit à l'alimentation des populations. Voir, par exemple : Fargas Fusa, Laia, « L'impact des mesures d'austérité sur le droit à une alimentation adéquate en Espagne », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 93-95. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/57. Voir aussi l'encadré 1.1 « Brésil : entre état de « dénutrition politique » et non-respect du droit à l'alimentation » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 26 Notamment les systèmes des droits humains de l'ONU, interaméricain, européen et africain.

Federici pour désigner la forme d'oppression spécifique dont souffrent les femmes en tant que reproductrices de la force de travail. Elles sont la source principale de la valeur qui sous-tend toute la chaîne de production alimentaire, sans pour autant jouir d'une quelconque reconnaissance.

De manière générale, nous assistons à un processus accéléré selon lequel les outils et intrants agricoles supposément « sophistiqués » convertissent les pratiques agroécologiques en marchandises. Les pratiques traditionnelles, garantes de notre existence et de notre reproduction pendant des générations, sont désormais utilisées par les entreprises de l'agroindustrie pour générer des profits²³. Ce sont ces problématiques qui sont au cœur de la crise des droits humains que nous traversons actuellement.

Une bataille est en cours entre deux modèles de système alimentaire²⁴ : la souveraineté alimentaire, d'un côté, et l'investissement capitalisé, de l'autre. Cette bataille fait écho à la lutte idéologique et politique à l'œuvre dans nos sociétés mondiales. Dès lors, remettre en cause l'imposition d'un modèle économique basé sur la marchandisation des éléments les plus fondamentaux de notre existence, c'est s'attaquer aux fondements mêmes de cette crise des droits humains. Sinon, les aliments, et par conséquent tous les moyens nécessaires à leur production que sont le travail, la main-d'œuvre féminine, la terre, l'eau, les semences, les forêts et autres ressources naturelles, demeurent des produits de luxe, et le droit à l'alimentation un discours à caractère philanthropique.

Une telle orientation idéologique a mené les États, avec la coopération des institutions financières internationales et la participation du secteur privé, à se focaliser sur des stratégies d'atténuation ignorant les causes réelles de la crise et qui, à terme, l'aggravent²⁵. Il suffit de constater l'état du monde actuel pour se rendre compte que les solutions avancées jusqu'ici n'ont pas permis de répondre à la situation alarmante dans laquelle est encore plongée la majeure partie de la population mondiale.

Après avoir nommé la crise, il est donc fondamental de rappeler la deuxième question posée en début d'article : comment en sortir ? Si nous ouvrons assez grand nos oreilles pour entendre ? « les échos du terrain », il ne fera alors aucun doute que ce sont les personnes, organisées et mobilisées, qui doivent guider le monde vers les solutions aux problèmes qui affectent leur propre survie. Ainsi, sans prétendre être exhaustive, la section suivante examine la façon dont les institutions des droits humains peuvent (ou non ?) servir aux luttes des peuples contre une telle « crise ».

DROITS HUMAINS EN CRISE OU DROITS HUMAINS COMME ANTIDOTE À LA « CRISE » ?

L'histoire nous démontre qu'une manière de provoquer le changement est d'occuper la rue et les institutions. Le système des droits humains existant²⁶ est grandement limité. Cela dit, il contient des espaces politiques dignes d'intérêt que peuvent occuper les mouvements sociaux et les organisations de la société civile, en mesure d'orienter les processus politiques visant à définir les programmes institutionnels, c'est-à-dire ceux où figure la reddition de compte en matière de droits humains, maintenant ainsi le lien avec les besoins et les revendications des peuples.

Le plus grand défi à venir reste centré sur la manière dont de telles structures sont capables de stimuler des changements radicaux vers l'éradication de la pauvreté et la résorption des inégalités structurelles, non seulement au niveau national (en

s'attaquant à la stratification par classes), mais aussi au niveau mondial. L'objectif est de dénoncer les profondes injustices sociales régnant entre les dénommés pays du Sud (*Global South*, en anglais) et du Nord (*Global North*) en tant que démarche néocoloniale²⁷.

Les approches « multi-parties prenantes » adoptées au sein de ces espaces, ainsi que le sous-financement²⁸ et le désengagement politique des États membres peuvent être perçus comme autant de manœuvres toxiques allant à l'encontre des intérêts des individus. Toutefois, en leur qualité d'outils appliqués par les personnes et leur appartenant, les droits humains peuvent servir d'antidote à ce poison. Les travaux menés en ce sens peuvent contrecarrer la place croissante occupée par le secteur privé dans les espaces politiques internationaux, lequel, aujourd'hui, finance aussi des instances onusiennes telles que le Conseil des droits de l'Homme (CDH) et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)²⁹. Ils peuvent également servir d'outil au moment de demander aux États de satisfaire à leurs obligations en matière de droits humains.

Organe certes hautement politisé et incapable de gérer certaines des problématiques liées aux droits humains les plus urgentes dans le monde, le CDH a néanmoins fait preuve d'une capacité à servir d'espace de reconquête des droits humains pour les mouvements sociaux. Le processus initié en 2014 visant à élaborer un instrument des Nations Unies juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international des droits de l'Homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises démontre que les luttes menées par la base contre l'impunité des entreprises peuvent réussir à occuper des instances internationales telles que le CDH. Plus important encore, il montre que le fait de donner la parole aux personnes dont les droits ont été bafoués par des entreprises pour qu'elles exposent cette réalité a permis de recadrer les débats au sein du Conseil. Enfin, cela souligne que ces discussions offrent la possibilité de s'écarter de « directives [simplement] volontaires » pour se rapprocher d'une démarche de « droit contraignant », où l'obligation des États au regard des droits humains de réglementer les transnationales ne dépend pas uniquement de leur bon vouloir.

Lors de ce processus, le CDH et d'autres institutions des droits humains ont représenté un espace catalyseur favorisant la convergence entre les mouvements sociaux, des groupes militants, des réseaux et organisations de divers secteurs. Appelant à l'élaboration d'un traité sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, l'Alliance pour le Traité compte aujourd'hui plus de mille partisans dans le monde. Elle illustre parfaitement comment tout ceci a nourri les réflexions et les discussions sur la relation entre les droits humains et les luttes des peuples pour la justice sociale.

Le processus en cours en vue d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales est un autre exemple d'une réalité, en l'occurrence celle des populations rurales, portée jusqu'au sein des instances internationales des droits humains. En reconnaissant les communautés rurales en tant que sujets collectifs de droits humains et en inscrivant les droits à la terre, aux semences, à l'alimentation et à l'eau en tant que droits humains, le travail dans cet espace est l'occasion de reconceptualiser des notions fondamentales des droits humains, jusqu'alors restreints aux individus. Il remet également en cause les limites des interprétations restrictives propres à la doctrine des droits humains, qui considèrent les dénommés droits « de première génération », à savoir les droits politiques et civils, comme supérieurs aux droits économiques, sociaux et culturels.

27 Pour en savoir plus sur le concept de (néo-)colonialisme, de *Global South* et de *Global North*, voir : Hollington, Andrea, *et al.*, "Concepts of the Global South", *Voices from around the world*, vol. 1, 2015. gssc.uni-koeln.de/node/451 (en anglais)

28 Le cas du sous-financement des systèmes interaméricains de protection des droits humains est un exemple paradigmatique de la manière dont le manque de financement menace la protection des droits humains au niveau international. Pour en savoir plus, voir : FIAN International, « L'affaiblissement des normes relatives aux droits humains appelle à une action urgente », 12 décembre 2016. www.fian.org/fr/actualites/article/laffaiblissement-des-normes-relatives-aux-droits-humains-appelle-a-une-action-urgente-1/

29 *Op.cit.*, note 10.

D'autre part, depuis le processus ayant mené à sa réforme en 2009, le CSA constitue un espace important pour les mouvements sociaux et les OSC, car il leur permet de s'organiser et d'élaborer des stratégies sur des questions fondamentales pour le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire. L'élaboration de politiques progressistes relatives, entre autres, aux régimes fonciers³⁰, à l'eau, aux marchés³¹, aux crises prolongées³² et au changement climatique³³ ont pu ainsi figurer au premier plan du programme du Comité, grâce à la participation et à l'implication actives des mouvements sociaux et des OSC dans ces processus.

Or, cet espace est aujourd'hui menacé par le sous-financement et le désengagement politique des États. Les références au droit à l'alimentation et à la nutrition ainsi qu'aux droits humains dans le contexte des travaux normatifs du CSA sont constamment remises en cause. Cela contribue aussi à attaquer les éléments au cœur de la réforme entendant remédier, notamment, à l'affaiblissement de sa capacité opérationnelle, l'érosion des règles du CSA, le développement des approches « multi-parties prenantes » et la cooptation grandissante des espaces politiques par le secteur privé. Néanmoins, les OSC continuent de veiller à sauvegarder cet espace et poursuivent les luttes institutionnelles nécessaires afin de garantir que les personnes, les groupes et les communautés les plus touché-e-s par des violations du droit à l'alimentation et à la nutrition restent au centre des processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques.

RADICALISER LA CRISE

Comment contrecarrer l'injustice ? Tout au long de son histoire, l'humanité n'a cessé de mener des réflexions philosophiques sur cette question. L'origine des droits humains est intimement liée à des conflits historiques, socio-politiques et économiques. À l'heure où les personnes continuent d'être privées de leur dignité et de leurs droits humains et ce, notamment, par l'érosion de leur force juridique face au pouvoir grandissant des entreprises transnationales, une question importante se pose : quel rôle jouent les institutions et cadres juridiques relatifs aux droits humains dans le soutien aux communautés les plus touchées par l'exploitation et la spoliation et dans le renforcement de la reddition de comptes, par les États, à cet égard ? Conscients de ces faits historiques, nous pouvons affirmer que le rôle de ces institutions et de ces cadres dans la lutte pour l'émancipation (qui nous permettra de sortir de la « crise ») est de comprendre et de contre-attaquer, que l'on entend par « radicalisation ». Pour mieux appréhender la manière dont les droits humains peuvent jouer ce rôle fondamental dans la « radicalisation » de la crise, nous énumérons ci-dessous cinq réflexions sur la voie à suivre.

Tout d'abord, cette radicalisation implique de repenser la mise en œuvre, la conceptualisation et le plaidoyer relatifs à la concrétisation des droits humains de tous les acteurs impliqués. Pour celles et ceux d'entre nous travaillant en dehors de structures gouvernementales mais auprès ou pour des « institutions et organisations de défense des droits humains », cela signifie de réfléchir sur notre travail et de nous demander si nous donnons la priorité aux dialogues avec les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile. Cela nous permettra alors de nous interroger sur la façon dont cet échange et cette coopération peuvent nous faire progresser vers des changements cruciaux coïncidant avec le modèle envisagé conjointement par ces acteurs.

30 Pour consulter un exemple concernant les Directives sur le foncier, voir : Strapazzón, Ángel, « Vers un bilan de la mise en œuvre des Directives sur le foncier, un outil de lutte pour les mouvements sociaux », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 29-31. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/116

31 Pour en savoir plus sur les discussions en cours au sein du CSA concernant les marchés populaires, voir : Goita, Mamadou, McKeon, Nora, et Sall, Nadjiro, « Marchés populaires ou systèmes d'approvisionnement contrôlés par les entreprises ? Un enjeu de taille dans les négociations au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 44-46. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/118

32 À titre d'exemple, voir : Al Jaajaa, Mariam, et Mattheisen, Emily, « Insécurité alimentaire et crises prolongées : le cas de la bande de Gaza », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 82-84. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=82

33 *Op.cit.*, note 9.

Ensuite, nous devons politiser les problématiques considérées comme immuables et délaissées par les décisions politiques et économiques. À cet égard, il faut de toute urgence politiser *l'état actuel du cadre des droits humains* (présenté plus haut), en rendant visible le processus normalisé de marchandisation et la manière dont il génère directement des violations de droits humains. Cela implique aussi d'élaborer des stratégies et de résister ensemble, avec les mouvements sociaux, les organisations de la société civile, les universitaires et les professionnels des droits humains ; c'est en ce sens qu'un effort collectif peut être mené pour démystifier et contrecarrer la crise actuelle pluridimensionnelle.

Troisièmement, les luttes sociales devraient définir les programmes des enceintes internationales compétentes en matière de droits humains, et non l'inverse. L'objectif est de renforcer les luttes locales et nationales pour la justice sociale, au lieu de nous laisser dévorer par la terrible machine bureaucratique.

Quatrièmement, rappelons la valeur qui sous-tend les différents processus politiques. Les actions à l'échelle internationale devraient servir d'exercice politique nous permettant de repenser collectivement certaines des notions les plus élémentaires relatives aux droits humains, ainsi que d'opportunités pour échanger, entre régions, les expériences en matière de résistance et de solidarité³⁴.

Enfin, il est fondamental que nous reconnaissons les limites du système dans lequel nous vivons et que nous concentrons nos efforts sur le développement d'outils qui relient l'espace de plaidoyer créé dans la rue au plaidoyer qui s'exprime au sein des institutions. Au final, ce sont les accomplissements obtenus par les mouvements à cet égard qui peuvent favoriser la fondation de nouveaux systèmes socio-politiques et économiques et venir à bout des injustices. Fondamentalement, les droits humains devraient être considérés en cohérence avec un projet d'émancipation reposant sur les luttes sociales des peuples pour un modèle de société au sein de laquelle les personnes, et non les entreprises rivées sur les bénéfices financiers, sont les acteurs déterminant notre avenir.

34 Pour en savoir plus sur les luttes communes des mouvements sociaux en Afrique, voir : Koné, Massa, et Jacovetti, Chantal, « La Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'Ouest », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 52-54. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/120